

Conseil communal du 11 octobre 2023

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Point 1. Interpellation citoyenne

Point 2. Informations

Remarque importante : absence de marchés publics – la commune privilégie certains commerçants locaux.

La Directrice financière ff. (faisant fonction) a refusé, à nouveau, et à raison, de payer de très nombreuses factures, par défaut d'application de la loi sur les Marchés publics pour des achats très variés : fleurs, café, mazout, boissons, prestations tiers pour la crèche, destruction de ratons laveurs, ramassage d'encombrants, locations distributeurs hygiène, fournitures entretien, repas pour la crèche, diverses fournitures pour un total de 54.859 €.

Le **Collège** peut alors recourir à l'art. 60 du RGCC (Règlement général sur la comptabilité communale) et forcer le paiement, moyennant simple information du Conseil communal.

À ma question sur le fait de savoir si je verrais encore d'autre « art. 60 » à l'avenir, il m'a été répondu que « oui », car pour les petits achats (certains se montent quand même à plus de... 7.000 €, dont un total de 6 achats pour 16.965 € auprès du même fournisseur local !).

Les associations subventionnées y sont tenues : pourquoi pas une commune ??

J'ai dénoncé cette pratique et invité le Collège à mettre en œuvre une solution : je leur ai expliqué une méthode via une estimation des dépenses annuelle. Je ne lâcherai pas.

Points 4 à 9. Tutelle sur les établissements culturels – Fabriques d'églises – Dépenses.

APPROUVÉ

Question : où en sont les discussions avec le GFE - Groupement de Fabriques d'Église ?

Réaction du Collège : les réunions se poursuivent. Voir mes comptes-rendus précédents au sujet des GFE. Je peux expliquer le sujet à qui le souhaite.

Point 12. Modification budgétaire n° 2 - Exercice 2023.

REFUSÉ

Explications : il s'agit de l'adaptation du budget des recettes et dépenses pour la période d'ici à la fin de l'année. Essentiellement pour réaliser des travaux d'investissements : à la veille de l'année électorale, pour impacter les esprits et récolter des voix, l'argent communal est utilisé dans des dossier lâchés au dernier moment. Vu le gros dossier du Parking Nord repris dans la modification, j'ai voté NON.

Point 13. Éclairage public. Programme de remplacement des luminaires par des LED. Dossier 2024. Bomal / Barvaux. 292 luminaires. Approbation de l'offre et du mode de financement.

APPROUVÉ

Questions :

- quel est le nombre de luminaires supprimés ?
- au vu de la diminution constante de la biodiversité, dont font partie les insectes, un effort doit être fait en contre la pollution lumineuse. Les insectes s'épuisent au contact des luminaires (qui équivalent au jour pour eux), ce qui entraîne une diminution de leur reproduction.

Aussi, je propose que notre commune fasse un début de petit effort :

- supprimons l'éclairage des lieux naturels et des monuments publics.

Sur Bomal, j'ai suggéré la suppression :

- de l'éclairage de la gloriette et de la nouvelle Maison Valentin (spot de 1000 W) ;
- aussi celui de la croix de Juzaine (spot de 400 W) ;
- et celui de l'église (spot de 400 W).

Réaction du Collège : accepté et voté à l'unanimité par le Conseil communal : suppression des 3 luminaires.



Point 15. URBA. Questions de voirie. Permis d'urbanisation Ville de Durbuy à Palenge.

REFUSÉ

Question : nous souhaitons tous et toutes soutenir l'agriculture et les terres agricoles.

Cette question de voirie existe parce que le Collège envisage, de procéder à un nouveau lotissement des deux côtés de la voirie, pour un total de 10 maisons.

Or, la commune doit montrer l'exemple, et mieux choisir les endroits où elle souhaite voir un développement des villages : de manière centrale, et non en extension, en ruban, le long des rues.

Ici, nous avons à faire à un projet proche d'un captage d'eau et d'une zone Natura 2000, avec impact sur le paysage et le tourisme, sur les terres agricoles, sur l'eau (« imperméabilisation »), avec une pollution lumineuse et sonore

Conclusion : à nouveau, ce projet confirme un manque de vision du Collège, l'absence de réflexion dans l'optique du Stop béton. J'ai l'impression que le Collège fonce droit devant pour créer un fait accompli.

J'ai demandé de surseoir à cette gabegie de terres agricoles et à choisir les lieux de terrains à bâtir, ponctuellement, au cœur des villages. J'ai insisté de procéder enfin à une véritable politique active et créative en matière d'aménagement du territoire communal.

Réaction du Collège : réponse traditionnelle : terrains demandés, pas de terrains à bâtir dans les centres, obligation de respecter le plan de secteur. Bref, aucune créativité. « Business as usual »



Point 17. Parking Nord. Élaboration du projet d'aménagement de l'éclairage public. - 156.000 € TVAC

REFUSÉ

Position d'Ecolo Durbuy : le Parking Nord, au Nord de Durbuy-vieille-Ville, est inutile, et ne sera complet que quelques jours (15/20 par an¹). Un coût énorme en terre agricole, imperméabilisation et en budget public. Ce dossier « éclairage » s'ajoute aux coûts énormes d'un parking inutile, faute de vision mise à jour en matière de mobilité. L'addition s'alourdit.

Réaction du Collège : le chantier va commencer prochainement.

Point 24. Régie foncière – Vente de 6 parcelles au Val de l'Ourthe – Réorganisation de la procédure de vente

APPROUVÉ

Explication :

Le souhait initial de la commune était de vendre les 6 parcelles en une seule fois, pensant qu'un investisseur (de type Coucke ou Molenheide) serait intéressé. Vu qu'aucun candidat n'a remis de prix, le Collège propose la vente aux propriétaires d'autres parcelles, désireux d'agrandir.

Bien, mais revirement bizarre., et preuve qu'ils n'ont pas de projet global visant le renouveau de l'habitat en ces lieux, autre que le maintien du Parc d'hébergement touristique en co-propriété... qui n'a plus aucun budget. Donc, sans solution !

Réaction du Collège : mise en vente par lot uniquement des parcelles assainie – 12.000 € /parcelles, sauf celle à 13.000 €.

La cafeteria est réouverte.

¹A ce sujet, le samedi 7 vers 13 h, il y avait foule à Durbuy. Des voitures étaient stationnées tout le long de la route entre Durbuy et le début de la montée vers Warre, mais le **Pré Geogis était loin d'être saturé**. Idem vers 18 h 30.

Point 25. Service patrimoine – Convention de mise à disposition d'une parcelle à Barvaux

Question : pourquoi ne pas remettre ce terrain à un agriculteur ou à un maraîcher ?

À nouveau, manque de soutien au secteur. Les chevaux ne nourrissent pas (plus) les hommes...

Réaction du Collège : terrain très petit (28 ares). A servi de parking (Labyrinthe). N'intéresserait aucun agriculteur.

Eric Jurdant
Conseiller communal